

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Concierges, gardiens d'immeuble, créateurs de liens !

Nous sommes environ 70 000 en France et 90 % d'entre nous sont employés par une copropriété considérée comme une TPE (très petite entreprise). La profession de concierge ou gardien d'immeuble a connu une évolution spectaculaire durant les dernières années.

De son utilité en matière sociale à la multiplication des tâches (tri sélectif des ordures ménagères, etc.), la profession manque toujours d'une réelle reconnaissance.

Problème majeur dans notre profession : La déresponsabilisation des syndic

Une de nos principales difficultés tient au fait que si nous sommes salariés d'une copropriété, c'est un syndic qui exerce tous les attributs de l'employeur. De l'embauche au licenciement, en passant par la définition du nombre d'unités de valeur (UV) qui permettent de définir les tâches que nous devons effectuer, notre interlocuteur reste le syndic de copropriété. Or, ce dernier n'est pas responsable des erreurs ou des procédures abusives qu'il peut exercer à notre encontre. Ce système qui déresponsabilise les syndic conduit à de nombreuses dérives dont bien souvent nous subissons les conséquences.

Nous avons d'ailleurs pu mesurer ce degré d'irresponsabilité durant la crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face seuls, sans protocole sanitaire et en devant parfois acheter nous-même le matériel de protection et de désinfection.

Nous souhaitons aujourd'hui que les syndic de copropriété soient coresponsables en cas de rupture de notre contrat ou d'accident du travail par exemple. Une telle mesure permettrait de limiter les abus à coup sûr !

Une autre des particularités de notre profession, c'est que nous disposons d'un logement de fonction. La frontière entre vie privée et vie professionnelle est donc souvent une source de problèmes. Corvéables à merci, vingt-quatre heures sur vingt-quatre... il n'en est pas question. Pire encore, lorsque notre contrat est rompu, nous perdons ce logement de fonction. Dans les grandes villes où les loyers du privé sont totalement exorbitants, impossible de trouver un nouveau logement. Avec la CGT, nous souhaitons faire aboutir notre revendication pour être considérés comme un public prioritaire pour l'accès à un logement social.

L'explosion des ventes en ligne nous amène également à réceptionner une quantité impressionnante de colis – parfois d'une valeur importante – alors que rien ne nous y oblige lorsque ces derniers pèsent plus de 30 kg ou sont remis contre signature. Une situation qui crée parfois des crispations avec les copropriétaires.

L'action de la CGT a permis une amélioration notable de nos conditions de travail

Grâce à l'action de la CGT, nous avons obtenu des améliorations sensibles de notre convention collective largement dérogatoire au Code du travail et aux règles applicables aux salariés des entreprises.

Nous bénéficions désormais d'un régime de prévoyance et de santé pour nous aider à faire face aux accidents de la vie et à prendre soin de notre santé.

Une nouvelle classification est désormais applicable pour nous sortir d'un paiement à « la tâche » qui ne prenait en compte ni nos qualifications, ni nos capacités relationnelles.

Concierges et gardiens d'immeubles, nous sommes créateurs de liens

Nous sommes en effet une profession qui crée du lien, qui rend service, notamment à nos aînés en perte d'autonomie, ou tout simplement pour faciliter le quotidien des propriétaires et locataires, pour mettre en œuvre de la médiation quand c'est nécessaire. Avec la CGT, nous travaillons à une meilleure reconnaissance de notre métier.

Les copropriétés ont de plus en plus tendance à externaliser nos tâches pour réduire les coûts et récupérer l'espace dédié à notre logement de fonction et à notre loge. C'est une erreur majeure de nous considérer comme un coût. Ceux qui on fait ce choix contribuent à déshumaniser les copropriétés et parfois les quartiers. Nous sommes utiles socialement, c'est la seule donnée qui devrait être prise en compte !

Avec la CGT, nous sommes entendus et nos revendications sont portées au niveau de la branche professionnelle. Pour continuer de faire avancer notre profession, à nous de faire le choix d'un syndicalisme capable de concilier la capacité de négocier notre convention collective, mais aussi de répondre à nos interrogations et nos problèmes du quotidien.

Choisissez la CGT pour rompre l'isolement

La CGT, c'est aussi le syndicat qui nous permet de rompre notre isolement et de défendre nos intérêts dans tous les domaines. Nous ne pouvons effectivement pas échapper aux politiques de régression sociale engagées depuis des décennies. Les politiques d'austérité, la casse du droit du travail et de notre système de protection sociale, c'est aussi notre affaire ! Alors en choisissant le vote CGT, on participe à la mobilisation de tous les travailleurs pour le progrès social !

Du local au national, la CGT, c'est le syndicat de tous les combats.

Pour en savoir plus : Vous pouvez retrouver les informations professionnelles sur notre site : www.sap.cgt.fr

**Du 22 mars au 4 avril 2021,
pour les élections professionnelles dans les TPE**

**Donnez-vous le droit,
VOTEZ CGT !**